

Témoignage



« Les 1001 droits du bébé lecteur »

Caroline SARAZIN, animatrice du RAM, vous propose ce texte en partenariat avec Premières Pages et la CAF.

Un bébé lecteur a le droit...

- d'entrer dans le monde des histoires et des images
- de choisir un livre tout seul et d'être accompagné d'un adulte dans sa découverte
- de porter un livre à la bouche... sans le dévorer !!!
- de sauter des pages
- de lire à l'envers
- de manipuler le livre comme il l'entend, selon son âge
- d'avoir à la maison ou à la bibliothèque des livres de qualité et en bon état
- de regarder des livres de grand
- d'écouter une histoire dans n'importe quelle position, de faire du vélo en même temps ou de chanter !
- de fermer un livre et d'en prendre un autre ou de l'ouvrir une nouvelle fois et vérifier que l'image et le texte sont toujours à la même place
- d'intervenir dans le récit, de pointer du doigt une image, de commenter l'histoire
- de demander encore et encore le même livre
-

... mais surtout le droit de ne pas rendre compte à l'adulte de ce que l'on a compris ou pas compris dans l'histoire...

« Il y a mille et une façon de lire : à vous d'observer vos petits et de prendre du plaisir à partager une histoire avec eux ! »